



FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

ÉLECTIONS CCMMEP
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

NOTRE MÉTIER, C'EST ENSEIGNER.

LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE AU CŒUR DE NOTRE MÉTIER.

Vous êtes enseignant·e dans le privé sous contrat ? La liberté pédagogique doit être au cœur de votre métier. La Fep-CFDT s'y engage au quotidien.

La liberté pédagogique, affirmée dans le Code de l'Éducation comme une prérogative de l'enseignant, est au centre de votre métier. En tant qu'expert, vous devez pouvoir mettre en place des situations d'apprentissage, des projets et des dispositifs adaptés à chaque groupe classe et à chaque profil d'élève dans le respect des programmes officiels. Vous devez aussi bénéficier de formations adaptées, sur temps de travail, répondant à vos besoins. Tout cela doit vous permettre de mettre en œuvre vos programmes en autonomie, et de vous épanouir au travail, dans l'intérêt des élèves, de votre établissement et du service public d'éducation. **C'est en ce sens que travaillent pour vous les élu·e·s Fep-CFDT au CCMMEP et Conseil Supérieur de l'Éducation.**

Ce que la Fep-CFDT a obtenu pour vous.

- ✓ La fin des groupes de niveau obligatoires sur toutes les heures de français et de mathématiques en 6e et 5e dont l'efficacité était douteuse selon la recherche et l'inspection générale. Sans moyen alloué, sa mise en place engendrait des problèmes d'organisation et de travail supplémentaire portant atteinte à votre liberté pédagogique.
- ✓ Le retrait par le ministère du projet de labellisation des manuels qui vous aurait imposé, surtout dans le primaire, des méthodes et des activités, sans tenir compte des spécificités de vos élèves et des projets d'établissement.
- ✓ Le retrait d'injonctions ministérielles dans certains nouveaux programmes scolaires, à travers notamment les points de vigilance et les exemples de réussite qui n'ont pas leur place dans un programme, mais dans des documents d'accompagnement.
- ✓ Le financement du Compte Personnel de Formation qui devait disparaître en 2024.

Du 3 au 10 décembre 2026, votez Fep-CFDT!

Ce que la Fep-CFDT revendique pour vous.

- ✓ Des programmes réalistes et réalisables vous laissant des marges de liberté dans sa mise en œuvre.
- ✓ Le paiement des heures supplémentaires pour les enseignants qui s'investissent dans des projets.
- ✓ Le retrait des injonctions dans tous les programmes, notamment du primaire.
- ✓ La mise en place de conseils pédagogiques dans nos établissements pour que les décisions pour soient toujours prises après consultation des équipes
- ✓ Davantage d'heures de technologique au collège.
- ✓ Des dotations plus importantes dans le secondaire pour mettre en place des projets, mais aussi des groupes de besoin ou des demi-groupes ponctuels dans toutes les matières.
- ✓ Un bilan systématique et un suivi des réformes, du DNB et du Bac.
- ✓ Des moyens pour permettre aux élèves d'être mieux orientés, ce qui passe par un bilan et une consultation sur Parcoursup.
- ✓ Une voie professionnelle qui écoute les acteurs de terrain et donne les moyens pour permettre vraiment aux élèves de s'insérer ou de poursuivre correctement leurs études.
- ✓ Des formations et des moyens pour que vous puissiez mieux gérer l'inclusion sans dégrader vos conditions de travail. Cela passe notamment par l'embauche, la formation et la déprécarisation des AESH.
- ✓ Du matériel nécessaire à l'exercice de votre métier.
- ✓ Une formation initiale qui prépare correctement les futurs collègues, tant sur le plan disciplinaire que pédagogique et didactique.
- ✓ La fin des formations continues en dehors de votre temps de travail.
- ✓ Des formations continues principalement en présentiel qui répondent davantage à vos besoins et compétences professionnelles, notamment disciplinaires et didactiques.



**JESSICA
BERTRAND**

ÉLUE CCMMEP
Professeure des écoles
ACADÉMIE DE LA RÉUNION

**DAMIEN
GILLOT**

CERTIFIÉ
Professeur au collège
ACADÉMIE DE DIJON

**VALÉRIE
GINET**

ÉLUE CCMMEP, AGRÉGÉE
Professeure en lycée
ACADÉMIE DE PARIS

**NADIA
CLAËS-BECK**

ÉLUE CCMMEP
Professeure en lycée Pro
ACADÉMIE DE LILLE